étude de cas 42

Rituel et art du spectacle d’un groupe de genre non-dominant[[1]](#footnote-1)

Ce cas présente un exemple d’élément du PCI qui est une expression artistique exclusivement interprétée par un groupe de genre non-dominant. Ce groupe n’est pas pleinement accepté par la société mais, dans le contexte de cette pratique, il a acquis une reconnaissance et la possibilité de subvenir à ses besoins. Le groupe en question est composé de membres dont le genre est ambigu, dans la plupart des cas, ce sont des hommes qui ont subi un rituel de réattribution du genre, et ce, bien que peu d’entre eux soient nés hermaphrodites. Ils forment une communauté potentiellement marginalisée en Inde. Toutefois, selon la mythologie, les rituels et l’art hindous, ils disposent d’un statut social particulier qui leur permet d’aller à l’encontre de cette marginalisation. L’opération qui vise à réattribuer un genre (au cours de laquelle tout ou partie de l’appareil génital masculin est retiré) constitue la cérémonie centrale de la vie communautaire et définit le groupe. Dans ce rituel, après avoir obtenu l’accord de la Déesse Mère, une figure de la mythologie religieuse, un membre du groupe connu sous le nom de « sage-femme » pratique l’opération. Après l’opération, le membre du groupe qui vient d’être initié suit un régime spécial et est placé en isolement selon un rituel qui est semblable à celui réservé aux femmes juste après un accouchement. Après une période d’isolement de quarante jours, il/elle revêt les habits d’une jeune mariée et est amené(e) en procession vers une étendue d’eau où se déroule un rituel symbolique en lien avec la fertilité, le mariage et l’accouchement. Il/elle devient membre à part entière du groupe. Il/elle est alors investi(e) du pouvoir de la Déesse Mère, après avoir accompli sa transformation et être passé(e) de l’état d’homme impuissant à celui de « femme » transgenre puissante.

Un aspect essentiel de cette tradition culturelle, et de l’art du spectacle qui lui est associé, est que le pouvoir de l’hermaphrodite, de la combinaison homme-femme, est un thème courant et important de la tradition religieuse : une des représentations les plus populaires d’un dieu central de la mythologie est une figure mi-homme mi-femme qui symbolise un dieu homme uni à son pouvoir féminin de création. Dans un poème épique, le héros est eunuque pendant un an, et dans un autre poème, les membres de cette communauté transgenre ayant fait preuve d’une telle dévotion au héros pendant ses 14 années d’exil, celui-ci leur accorde le privilège de répandre la bénédiction sur les populations lors de certaines occasions favorables. Ce sont les origines d’un art du spectacle propre à cette communauté, dans lequel les membres chantent, dansent et répandent leur bénédiction, bénéficiant du privilège de pouvoir interpréter leur art à des moments essentiels du cycle de la vie en lien avec la reproduction tels que l’accouchement et le mariage. Une grande partie de leur expression artistique a recours à des symboles de fertilité, envisagés comme les intermédiaires du pouvoir de création de la Déesse Mère. Les membres de la communauté tirent un revenu de ces représentations et bénéficient, grâce à leur rôle rituel, d’un certain statut dans la société. Leurs spectacles sont des caricatures du comportement féminin et une grande partie de l’aspect comique tient de l’extravagance de leur comportement par rapport à celui des femmes ordinaires qui subissent les contraintes de la société : les interprètes utilisent un langage grossier et des gestes vulgaires, et font des allusions grivoises, taquinant les jeunes garçons présents dans l’assemblée et se moquant de divers membres et amis de la famille. Dans une célèbre scène traditionnelle, le rôle d’une femme enceinte est interprété par un membre de la communauté qui commente les difficultés rencontrées à chaque étape de la grossesse.

1. Serena Nanda, Neither Man nor Woman: The Hijras of India (en anglais) deuxième édition (Belmont, CA : Wadsworth Publishing, 1999). Voir également : Nita Bhalla avec Suchitra Mohanty et Sunil Kataria ‘Supreme Court recognises transgenders as third gender in landmark ruling,’ (en anglais) Times of India, 15 avril 2014. [↑](#footnote-ref-1)